



SECRETARIAT GENERAL
SERVICE DE L'IMMOBILIER MINISTERIEL
BUREAU DE L'IMMOBILIER JUDICIAIRE PARISIEN ET DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

Ministère de la Justice

TF057694 – TRAVAUX DE RENOVATION DES

**ESPACES D'ATTENTE GARDEE DE LA SOURICIERE DU PALAIS
DE JUSTICE DE PARIS.**

MARCHES DE TRAVAUX

Lots n° 1 à 5

Règlement de la consultation

COMMUN A L'ENSEMBLE DES LOTS

DATE ET HEURE DE REMISE DES PLIS : 7 mars 2025 à 12h00

ADRESSE POSTALE :
BUREAU DE L'IMMOBILIER JUDICIAIRE
PARISIEN ET DE L'ADMINISTRATION
CENTRALE
1, QUAI DE CORSE
75181 PARIS CEDEX 04
TELEPHONE : 01 44 32 60 52

SOMMAIRE

Table des matières

Article 1 OBJET DE LA CONSULTATION ET DESCRIPTIF DES MARCHES.....	3
1.1 Objet de la consultation	3
1.2 Nature des marchés.....	3
1.2.1 Forme des marchés.....	3
1.3 Variantes.....	3
1.4 Lieu d'exécution des prestations	3
1.5 Durée du marché et des travaux.....	3
Article 2 CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
2.1 Mode de passation des marchés.....	3
2.2 Délai de validité des offres	3
2.3 Décomposition en tranche	4
2.4 Maîtrise d'œuvre	4
2.5 Contrôle technique	4
2.6 Coordonnateur sécurité et protection de la santé des travailleurs	4
2.7 Ordonnancement - Pilotage - Coordination (O.P.C.)	4
2.8 Coordinateur de sécurité	5
2.9 Modifications de détails au dossier de consultation	5
2.10 Négociation.....	5
2.11 Mesures environnementales.....	5
2.11.1 Gestion des déchets	5
2.11.2 Composition des produits et matériaux.....	6
Article 3 DOSSIER DE CONSULTATION	6
Article 4 PRESENTATION DES OFFRES.....	6
4.1 Dossier de candidature	6
4.2 Dossier d'offre.....	7
Article 5 JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	9
Article 6 VISITE DU SITE.....	10
Article 7 OBSERVATIONS GENERALES	10
Article 8 CONDITIONS D'ENVOI ou DE REMISE DES CANDIDATURES ET OFFRES	11
Article 9 MISE AU POINT AVANT LA SIGNATURE DU MARCHE.....	11
Article 10 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	11
Article 11 ANNEXE Attestation de confidentialité	11

Article 1 OBJET DE LA CONSULTATION ET DESCRIPTIF DES MARCHES

1.1 Objet de la consultation

La présente consultation concerne les lots n° 1 à 5 relatifs aux travaux de rénovation des espaces d'attente gardée de la Souricière du palais de justice de Paris.

L'opération est décomposée en plusieurs lots, faisant l'objet de marchés séparés.

LOT 01 – GROS ŒUVRE – CURAGE - DEPLOMBAGE ;
LOT 02 – SERRURERIE ;
LOT 03 – PLATRERIE-SOLS-REVETEMENTS-PEINTURE ;
LOT 04 – PLOMBERIE
LOT 05 – ELECTRICITE CFO/CFA

La présente consultation porte sur les lots de travaux susmentionnés.

1.2 Nature des marchés

Chacun des lots susmentionnés fera l'objet d'un marché de travaux.

1.2.1 Forme des marchés

Marchés traités à prix global et forfaitaire. Ils sont révisables suivant les modalités fixées aux articles 3.4.3 et 3.4.4 du Cahier des administratives particulières (CCAP).

1.3 Variantes

Les propositions de variantes par les candidats ne sont pas autorisées.

1.4 Lieu d'exécution des prestations

Les travaux se dérouleront au 32 Quai des Orfèvres Paris 75004 au sein du Palais de Justice de Paris.

1.5 Durée du marché et des travaux

Le délai global d'exécution du marché est fixé dans l'acte d'engagement. En outre, une période de préparation est prévue. Ces délais sont fixés à l'article 5 de l'acte d'engagement et à l'article 4.1 du CCAP.

Article 2 CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 Mode de passation des marchés

Les présents marchés de travaux sont passés selon la procédure adaptée en application des dispositions de l'article L.2123-1 du code de la commande publique. Elle est lancée selon la procédure de type « ouverte », avec une remise simultanée de la candidature et de l'offre.

2.2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé dans le cadre de l'acte d'engagement. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

2.3 Décomposition en tranche

Les travaux ne comportent pas de tranches.

2.4 Maîtrise d'œuvre

Le type de la mission confiée au maître d'œuvre est la mission de base définie aux articles R2431- 4 à 7 (sous-section 1) et R2431-19 à 23 (sous-section 3 : dispositions propres aux opérations de réhabilitation de bâtiment) du code de la commande publique, augmentée de la mission EXE SYN, dont le titulaire est :

OTCE IDF

95, rue des Amidonniers
31067 Toulouse

Le titulaire de cette mission est appelé « maître d'œuvre » dans la suite du présent RC.

2.5 Contrôle technique

L'ouvrage à réaliser est soumis au contrôle technique au sens de la loi du 4 janvier 1978 sur la responsabilité et l'assurance construction. Dans le cadre de cette opération et conformément aux dispositions du Cahier des Clauses Techniques Générales applicables aux marchés de contrôle technique (objet du décret n° 99-443 du 28 mai 1999).

Le titulaire est :

CEFTEC

462, allée de Castiglione
76360 Barentin

2.6 Coordonnateur sécurité et protection de la santé des travailleurs

Dans le cadre de la présente opération, la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs, exécutée dans le cadre des dispositions de la loi n°93- 1418 du 31 Décembre 1993 et des textes pris pour son application, en particulier le décret 94- 1159 du 26 décembre 1994, relève de la **catégorie 2**, au sens de l'article R.238-8 du code du travail.

Le titulaire est :

CCRBTP

50ter, rue de Ferrières
77600Bussy-Saint-Georges

2.7 Ordonnancement - Pilotage - Coordination (O.P.C.)

Le pilotage, l'ordonnancement et la coordination de l'ensemble des études et travaux relatif à l'opération seront assurés par un pilote.

Le titulaire est :

OPTIMA CONSTRUCTION

39 rue Saint-Lambert
75015 Paris

Il est désigné dans les différents documents sous le nom de « OPC ou le pilote ».

2.8 Coordinateur de sécurité

Pour l'exécution du présent marché, le maître d'ouvrage sera assisté d'un coordinateur du système de sécurité incendie dont le titulaire est :

COSEBA

57 rue Benoit Malon
94 250 GENTILLY

2.9 Modifications de détails au dossier de consultation

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détails au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.10 Négociation

Une négociation pourra être menée pendant le délai de validité des offres et pourra, le cas échéant, se dérouler par phases successives : il sera alors procédé à une analyse des offres initiales, puis à un classement des candidats, en fonction des critères de jugement figurant à l'article 5 du présent règlement. Au terme de ce classement, le maître d'ouvrage négociera avec au moins les 3 premiers candidats.

La négociation pourra porter sur les éléments techniques ou financiers de l'offre initiale, considérés comme étant les plus importants pour répondre aux enjeux de l'opération.

Le maître d'ouvrage se réserve toutefois la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales s'il considère qu'il peut, au vu des offres remises, attribuer sans négociation le marché.

2.11 Mesures environnementales

2.11.1 Gestion des déchets

La législation sur les déchets a fixé les priorités de la politique déchets : Prévention et réduction de la production et de la nocivité des déchets, Valorisation des déchets par réemploi, recyclage ou valorisation énergétique. L'attestation de valorisation de l'installation de traitement des déchets de chaque lot sera exigée.

Chaque entreprise devra fournir son tableau de suivi des déchets et ses bordereaux de suivi des déchets signés tous les acteurs de la gestion des déchets jusqu'à son élimination finale. Il en est de même pour les bordereaux de suivi des déchets dangereux.

L'attention des entreprises est attirée ici sur le fait qu'elles auront obligation de se conformer aux dispositions de réduction de la production et de gestion des déchets, prises en cohérence avec les priorités et objectifs cités ci-dessus, et devront proposer des solutions techniques correspondantes.

Les lot 01 et 02 auront pour obligation de fournir tous les justificatifs nécessaires dans le cadre de la gestion des déchets dangereux, stockage, évacuation, transport et élimination.

2.11.2 Composition des produits et matériaux

Il sera demandé aux entreprises de fournir les FDES, PV CE et autres.

Les matériaux en bois devront être PEFC et/ou FSC.

Tous les produits de finitions devront être à minima A+, écolabel et autres signes distinctifs de la qualité environnementale.

Article 3 DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat consulté. Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française.

Le dossier de consultation est constitué des pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation,
- L'acte d'engagement,
- Le cahier des clauses administratives et particulières (CCAP) et ses annexes,
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) commun à tous les lots,
- Les CCTP propres à chaque lot,
- Les DPGF propres à chaque lot.

Les plans et autres documents relatifs à la consultation seront transmis aux candidats ayant réalisé la visite obligatoire et retourné complétée et signée l'attestation de visite ainsi que l'attestation de confidentialité.

Article 4 PRESENTATION DES OFFRES

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française.

4.1 Dossier de candidature

Le Dossier de Candidature comprend l'ensemble des pièces administratives demandées dans l'Avis d'Appel Public à la concurrence :

- Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire,
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels,
- Formulaires DC1 & DC2,
- Une note présentant ;
 - o L'organisation de l'entreprise, les moyens humains dont elle dispose en personnel (effectifs, qualifications, CV...),
 - o Les moyens techniques (équipements et matériels) du candidat,
 - o Les références de travaux similaires exécutés au cours des 5 dernières années, en indiquant la date, le maître d'ouvrage, le montant, et la nature précise des prestations réalisées par le candidat en mettant en exergue l'exemple de candidature en site occupé,
- Les certifications professionnelles de type QUALIBAT ou leurs équivalents pour les lots concernés.
- L'attestation de confidentialité et l'attestation de visite obligatoire renseignée et signée

4.2 Dossier d'offre

Le dossier d'offre comprendra :

- L'acte d'engagement (AE) du candidat complété et signé ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses annexes ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) commun à tous les lots et ses annexes, ainsi que le CCTP du lot concerné et leurs annexes à accepter sans aucune modification ;
- Le dossier graphique et les plans du dossier signés ;
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) du lot concerné, correctement et intégralement remplis (présentation et libellé des postes impérativement identiques au modèle joint dans les cadres de bordereau) ;
- Calendrier prévisionnel ind.0 du 20/01/25 signé ;
- Le planning prévisionnel d'exécution des travaux y cis délais d'approvisionnement du candidat ;
- La copie des polices d'assurances ;
- Un extrait K Bis de moins de 3 mois ;
- Un relevé d'identité bancaire ;
- Un mémoire technique justificatif indiquant les dispositions que l'entrepreneur propose d'adopter pour la réalisation des travaux. Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'entrepreneur et devra être rédigé de la manière suivante ;

Chapitre 1 – Equipe dédiée au chantier (15)

- 1) Présentation de l'équipe dédiée au chantier y compris un organigramme nominatif, les CV's devront être transmis en annexe, il devra également (pour les lots 01 et 02 le candidat devra fournir les justificatifs de formation au plomb de ses collaborateurs). (5)
- 2) En complément le candidat indiquera les expériences de l'équipe dédiée sur des opérations similaires. (5)
- 3) Le candidat indiquera les prestations qu'il envisage de sous-traiter et précisera le nom et qualifications des entreprises pressenties. (5)

Chapitre 2 – Planning et phasage (15)

- 1) Phasage des travaux y compris délais d'approvisionnement et d'exécution en adéquation avec le planning marché, en complément le candidat devra fournir en annexe son planning d'exécution intégrant ses délais d'approvisionnement et de réalisation. (10)
- 2) Le candidat devra fournir des modes opératoires correspondants aux tâches du lot auquel il répond. (5)

Chapitre 3 – Intégration des contraintes spécifiques du site et de l'opération (10)

- 1) Le candidat présentera les dispositions prises pour la gestion des travaux en site occupé et de haute sécurité. Il conviendra que le candidat précise les moyens et l'organisation envisagée pour le maintien de l'activité pendant toute la durée des travaux. (5)
- 2) Le candidat présentera ses dispositions concernant la gestion de ses approvisionnements et le stockage sur site (5)

Chapitre 4 – Dispositions environnementales (10)

- 1) Le candidat présentera les dispositions lui permettant de s'inscrire dans une démarche environnementale pour la gestion des items suivants ; (5)
 - Bruit
 - Poussière
 - Gestion des déchets stockage sur site, tri, évacuation hors du site, élimination, recyclage, etc.).
 - Suivi des bordereaux de suivi des déchets non dangereux et dangereux
 - Stockage sur site des produits dangereux
 - Communication avec les riverains et utilisateurs
 - Nettoyage du chantier et de ses abords
- 2) Le candidat fournira les fiches produits, techniques et autres PV (PV CE, FDES) proposés justifiant que les matériaux en bois devront être PEFC et/ou FSC. Tous les produits de finitions devront être à minima A+, écolabel et autres signes distinctifs de la qualité environnementale. (5)

Chapitre 5 – Moyens techniques, matériels et produits proposés (10)

- 1) Le candidat devra préciser ses moyens techniques et matériels affectés au chantier pour l'exécution et la mise en sécurité de ses collaborateurs en fonction du lot auquel il répond. (5)
- 2) Le candidat devra fournir l'ensemble des fiches techniques de son matériel, justifier des vérifications périodiques obligatoires. (2,5)
- 3) Le candidat fournira l'ensemble des fiches produits et technique des matériaux proposés. (En complément des obligations du chapitre 4 – 2). (2,5)

Le mémoire technique aura un maximum de 25 pages (hors annexes utiles).

Le mémoire technique justificatif sera rendu contractuel et figure dans la liste des pièces constitutives du marché, à l'article 2 du CCAP.

Article 5 JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidats devront justifier de garanties financières, techniques et professionnelles suffisantes pour l'exécution du marché.

La personne habilitée à signer les marchés, après avoir éliminé les offres non conformes à l'objet du marché, choisira l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- **Valeur technique de l'offre (60%) :**

Appréciée au regard du mémoire technique ventilé comme suit :

Chapitre 1 – Equipe dédiée au chantier (15)

Chapitre 2 – Planning et phasage (15)

Chapitre 3 – Intégration des contraintes spécifiques du site et de l'opération (10)

Chapitre 4 – Dispositions environnementales (10)

Chapitre 5 – Moyens techniques, matériels et produits proposés (10)

- **Le prix des prestations (40%).**

Article 6 VISITE DU SITE

**La visite du site est obligatoire et nécessite une demande d'accès au préalable.
Toutes les demandes nécessitent un délai de traitement de minimum de 72h.**

La prise de rendez-vous s'effectue par courriel en indiquant ;

- **L'objet :**« TF057694 PJP Rénovation de la souricière - Visite obligatoire »,
- **Corps de texte :**
 - Le nom de la société,
 - Le nom de la personne qui effectuera la visite, ses coordonnées complètes (téléphone fixe et portable) et la copie de sa pièce d'identité (accès piéton uniquement)
 - Le(s) lot(s) pour le(s)quel(s) le candidat souhaite répondre, La date souhaitée,
 - L'attestation de confidentialité renseignée et signée

La demande de visite est à adresser aux adresses mails suivantes ;

Sonia.chliakhoff@justice.gouv.fr

Adeline.locussol@justice.gouv.fr

Joachim.firmin@justice.gouv.fr

Philippe.derdar@justice.gouv.fr

Les dates de visites sont les suivantes (aucun autre créneau ne sera proposé) :

13/02/2025 à 14h00

19/02/2025 à 9h30

26/02/2025 à 14h00

L'accès au site étant très réglementé, ces visites seront encadrées par un agent de la pénitencier en conséquence aucun retard ne sera permis.

L'accès aux visites ne sera autorisé qu'avec le justificatif de la demande d'accès et de la fourniture de l'attestation de confidentialité complétée et signée réalisé au préalable 72h avant.

Article 7 OBSERVATIONS GENERALES

En cas de discordance entre les différentes indications du prix global et forfaitaire figurant dans l'offre d'un entrepreneur, l'indication en chiffres, hors T.V.A., figurant à l'article 2 de l'acte d'engagement (A.E.) prévaudra sur toutes autres indications.

En cas de discordance entre la décomposition du prix global et forfaitaire et l'acte d'engagement ou en cas d'anomalies, d'erreurs ou d'omissions internes à la décomposition du prix global et forfaitaire, l'entrepreneur, s'il est sur le point d'être retenu, sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix global forfaitaire ou pour la redresser. En cas de refus, son offre sera éliminée comme irrégulière.

Article 8 CONDITIONS D'ENVOI ou DE REMISE DES CANDIDATURES ET OFFRES

Dossier remis par voie dématérialisée via la plateforme des achats de l'état.
Les candidats devront déposer leur dossier par voie électronique sur la plateforme prévue à cet effet sur le site www.marches-publics.gouv.fr.
La référence de la consultation est **RENSOURTVX**.

Article 9 MISE AU POINT AVANT LA SIGNATURE DU MARCHE

Il pourra le cas échéant être procédé à la mise au point du marché, portant sur des éléments non substantiels de celui-ci, et notamment afin de rectifier des incohérences ou d'éventuelles erreurs matérielles constatées dans les pièces contractuelles du marché.

Article 10 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de la mise au point de leur proposition, les concurrents devront contacter le maître d'ouvrage au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres, via la plateforme PLACE, dont la référence figure ci-dessus.

Article 11 ANNEXE Attestation de confidentialité

Dressé par le Chef du Bureau de l'immobilier judiciaire parisien et de l'administration centrale

Attestation de confidentialité

Je soussigné
né(e) le
demeurant à
Tél :
Email :
agissant en qualité de
de la société
au capital social de
et dont le siège social est établi à

M'engage par la présente

- 1. à assurer, pendant toute la durée de la consultation citée en objet et à l'issue de celle-ci, une totale confidentialité des informations, documents, pièces et renseignements de toute nature concernant tous les éléments d'informations dont je pourrais disposer ou avoir connaissance, sachant que l'ensemble des données contenues dans les supports et documents communiqués est strictement couvert par le secret professionnel conformément aux dispositions de l'article 226-13 du code pénal ;**
- 2. à ne pas faire usage directement ou indirectement des éléments mentionnés ci-dessus au 1. Sauf dans le but exclusif de formuler une offre en réponse à la consultation et à l'exclusion de toute autre exploitation, à ne pas divulguer ces documents ou informations à d'autres personnes, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales ;**
- 3. à me porter fort du respect de l'obligation de confidentialité précédemment définie pour l'ensemble des salariés, mandataires sociaux, représentants légaux, conseils de la société que je représente ; et conformément à l'article 34 de la loi informatique et libertés modifiée, m'engage à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité de ces informations et notamment d'empêcher qu'elles ne soient communiquées à des personnes non autorisées ;**
- 4. à prendre toutes mesures permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des informations précitées au 1. de la présente attestation ;**
- 5. Si je décidais de ne pas donner suite à la consultation, à détruire l'ensemble des informations et à n'en garder aucune copie, que ce soit sous format numérique ou physique.**

Je reconnais avoir été informé qu'en cas de non-respect des dispositions ci-dessus, ma responsabilité serait engagée à l'égard de l'ensemble des services bénéficiaires du marché qui peuvent légitimement faire valoir une demande en réparation du préjudice subi et réclamer des dommages et intérêts ; sans préjudice des dispositions de l'article 323-3 du code pénal qui réprime notamment le fait « [...] de détenir, de reproduire, de transmettre, [...] frauduleusement » les données d'un système de traitement de données. La sanction encourue est de sept ans d'emprisonnement et 300.000 euros lorsqu'il s'agit d'un système de traitement automatisé de données à caractère personnel mis en œuvre par l'Etat.

Fait à

Le

Nom, qualité et signature du signataire pouvant engager la société :